

CITOYENNETE

Maison de la Citoyenneté Monmousseau

Projet d'évolution en « centre social »

Demande d'agrément à la CAF

EXPOSE DES MOTIFS

Le programme municipal fixait l'objectif de travailler à l'évolution des maisons de la citoyenneté en « centre social ». Depuis, les bureaux municipaux des 16 mars et 8 juin 2009 ont validé le principe de mettre en œuvre cette orientation en commençant par la Maison de la citoyenneté Monmousseau.

« Centre social », une nouvelle démarche, une démarche de développement social de territoire au travers :

- d'un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- d'un équipement de quartier à vocation familiale et intergénérationnelle,
- d'un lieu d'animation de la vie sociale,
- d'un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices : une démarche participative dans l'action et aux côtés des habitants.

L'objectif premier de cette démarche est de dynamiser des actions de proximité, par cette Maison au cœur du quartier, de s'interroger sur les cohérences des actions proposées à la population, de favoriser les échanges intergénérationnels pour retisser du lien social, de valoriser la démarche du mieux vivre ensemble et de contribuer à développer l'initiative citoyenne. Il s'agit donc d'expérimenter quelque chose de nouveau en privilégiant la participation des habitants. La démarche s'inscrit dans un processus de développement social local, permettant de créer une synergie entre les différents acteurs oeuvrant sur le territoire.

C'est un équipement où doit s'effectuer en priorité un travail social familial et se coordonner des activités socio-éducatives en direction des jeunes. Cette action globale, si elle s'adresse à toute la population, doit être en particulier orientée vers les moins favorisés socialement ou culturellement. L'élaboration de l'action repose sur une prise en compte globale de l'individu, et autant de ses potentialités que de ses difficultés.

Le Bureau Municipal du 10 mai 2010 validait :

- un mode de fonctionnement et d'animation global favorisant un projet en direction d'un public plurigénérationnel (famille, jeunes, personnes âgées, etc.) pour une mise en œuvre cohérente d'actions en harmonie avec les orientations municipales,
- la demande d'un agrément de préfiguration « Centre social » à la CAF,
- le choix des priorités d'enjeux (1/solidarité, soutien aux personnes en difficulté, 2/ lien social, vivre ensemble, vie locale et cadre de vie, 3/ grandir dans son quartier, 4/ sortir de son quartier, le quartier dans la ville),
- le mode de co-construction du projet de Maison avec des groupes de travail participatifs (qui continuent aujourd'hui de réfléchir sur ces axes et de proposer des premières actions),
- le principe d'un budget de fonctionnement et d'investissement pour la Maison pour l'année 2011.

Le diagnostic social partagé a été restitué lors d'une réunion publique le 19 mai dernier ; il a été l'occasion de se mettre d'accord, élus, services municipaux, habitants et acteurs du quartier, sur une vision partagée du quartier et sur des axes du projet de Maison.

Le lancement du nouveau projet de Maison, avec l'équipe sur place sous la responsabilité d'une directrice, est prévu en février 2011. Une période de travaux est prévue pour novembre/décembre.

1. Demande d'agrément « centre social » pour 2 ans à la CAF

Il s'agit d'un projet d'équipement qui s'inscrit plus largement dans un projet social de territoire. La Maison de citoyenneté devient donc un outil de développement au sein du quartier Monmousseau.

Cette demande d'agrément auprès de la CAF ouvrira un droit à des financements pluriannuels qui contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet social.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le dépôt du projet de la Maison de citoyenneté Monmousseau à la CAF afin d'obtenir un agrément « centre social ».

2. Demandes des subventions d'investissement et de fonctionnement auprès des financeurs

A. Subventions de fonctionnement

- L'agrément « centre social » ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale et coordination » de la CAF.

Au vu de ces éléments, je vous propose de solliciter cette prestation de service « animation globale et coordination » qui s'élève à environ 56 000 € annuel.

- D'autres financements sont possibles (Conseil Général, Etat et Conseil Régional).

Dans le cadre d'un agrément « centre social » par la CAF, le Conseil Général contribue également au fonctionnement de la structure à hauteur de *12 000 € annuel*.

Au vu de ces éléments, je vous propose de solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation de ce projet.

B. Subventions d'investissement (travaux et mobilier) :

- Cet agrément ouvre également droit à des subventions d'investissement pour travaux dans le cadre d'un premier agrément comme c'est le cas pour la Maison de la Citoyenneté Monmousseau. La Caisse d'Allocations Familiales, subventionnant le coût des opérations H.T., peut apporter son concours financier à hauteur *de 40 % du montant de ces travaux H.T., dans la limite de 1 400 euros/m2 et d'une superficie maximale de 500 m2.*

Au vu de ces éléments, je vous propose donc de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales soit *40% du devis estimatif du coût des travaux H.T.*

- Cet agrément ouvre enfin droit à des subventions d'investissement en mobilier. La Caisse d'Allocations Familiales, subventionnant le coût des opérations H.T., peut apporter son concours financier à hauteur *de 40 % du montant du mobilier H.T. (pas de plafond).*

Au vu de ces éléments, je vous propose donc de solliciter le concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales, soit *40 % du devis estimatif du montant du mobilier H.T.*

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J.: synthèse du projet de préfiguration.

CITOYENNETE

Maison de la Citoyenneté Monmousseau

Projet d'évolution en « centre social »

Demande d'agrément à la CAF

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Françoise Ehrmann, conseillère municipale, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu la circulaire CNAF n°59-84 du 31 décembre 1984,

considérant que la Ville souhaite faire évoluer la Maison de la Citoyenneté Monmousseau en centre social et qu'il convient par conséquent, de faire une demande d'agrément « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

considérant que cette démarche s'inscrit dans un processus de développement social local permettant de créer une synergie entre les différents acteurs oeuvrant sur le territoire,

considérant que cet agrément ouvre droit à l'obtention d'une prestation de service « animation globale et coordination » de la CAF,

considérant que cet agrément permet également à d'autres financeurs de contribuer au fonctionnement de la structure,

considérant que le premier agrément de la Caisse d'Allocations Familiales ouvre droit en outre à des subventions en investissement (travaux et mobilier),

considérant qu'il convient en conséquence de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 35 voix pour et 8 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande d'agrément « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la Maison de la Citoyenneté Monmousseau à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cet agrément.

ARTICLE 2 : SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement pour la réalisation du projet susvisé et AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 NOVEMBRE 2010